



MAIRIE

1 Place de la mairie
12550 COUPIAC
05.65.99.77.38

mairie@coupiacsudaveyron.fr

PROCES VERBAL Séance du 20/01/2025

Etaient présents : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, Pascale BERGER, Martine VERACHTERT, Delphine ONCINO, Marcel DALICHOUX, Jean-Claude CONDOMINES, Nicole BATAILLET-HEULLY, Ginette CADAS.

Absent excusé : SAYSSET Elian (pouvoir à Jean-Claude SOUYRIS)

Absent : CAREL Alain

Secrétaire de séance : Nicole BATAILLET-HEULLY

Mr le Maire réitère tous ses vœux surtout de SANTE et diffuse les cartes de vœux reçues par les différents élus, annonce l'ajout de 2 délibérations (plan de financement voirie et adressage) puisque le dépôt des dossiers de subventions DETR doivent être déposés avant le 01/02/2025, il précise que le « fond vert » pour demande de subventions concernant la rénovation énergétique du bâtiment de La Poste se fera dans un second temps (site internet « dépôt subvention fonds vert » non ouvert à ce jour).

Nomination de la secrétaire de séance

1 – **COMPTE RENDU DERNIERE REUNION** :

PV du 13 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité

2 – **ORDRE DU JOUR**

Suite à sa proposition de modification d'ordre du jour concernant l'ajout de 2 délibérations :

- Délibération 20250120_DL01 - VOIRIE : Mr le Maire énumère les sections de Moussac, La Calmette, Monteillet, Longuevergne, La Pailharié, Brugayroux et précise le montant estimé par ses soins est de 46 612.21 €/HT - la subvention (DETR) estimée à 25 % (attente devis de l'entreprise Guipal) -

Approuvée à l'unanimité

- Délibération 20250120_DL02 - ADRESSAGE : L'estimation des panneaux prévus pour l'adressage sans pose est de 18 652.84 €/HT. A cette valeur sont inclus les frais du SMICA 2000 € HT, se déduisent les subventions sollicitées de la DETR 25% (4 663.21€) et du DEPARTEMENT 25% (4 663.21€)

Les panneaux seront sur fond « pourpre », lettres blanches ; en fonction du tarif pour rajout : en haut à gauche annotation « COUPIAC » en dessous sera apposé le blason de la commune de Coupiac.

Approuvée à l'unanimité

DIMANCHE 26 JANVIER : organisation pour présentation des vœux.

BULLETIN MUNICIPAL : organisation de la distribution des bulletins et invitation aux vœux. Les employés municipaux s'occuperont du village, les élus de tout le reste de la commune ;

TRANSFERT ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Une délibération sera nécessaire courant février pour décider le choix du transfert de la compétence en 2026. Cependant il est possible de choisir le transfert au Syndicat de l'eau directement dès 2025.

L'objectif financier prévoit :

- Eau potable de 2,70 € / m³ à 3,10 € / m³
- Assainissement de 1,95 € / m³ à 2,50 € / m³

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC : Suite aux différents échanges, le créneau horaire d'éclairage public est maintenu en l'état.

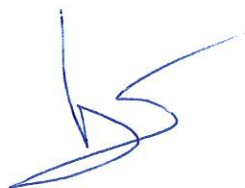
ECLAIRAGE CHATEAU : il est retenu que l'allumage s'effectuera au mois de mai

3 - QUESTIONS DIVERSES

- I - Les dépenses communales et les investissements sont stabilisés.
- II - Mme Ginette Cadas explique que la pépinière départementale nous donne des arbustes pour remplacer les arbres morts.
- III - Mr le Maire signale que 2 arrêtés ont été mis en place :
 - 1 – interdiction de stationnement abord de l'école et restriction pour emplacement PMR (handicapé)
 - 2 - zone à 30 km/h en agglomération (traverse de Coupiac)
- IV - En complément de l'arrêté de la zone 30 un radar pédagogique est prévu. Il sera situé en agglomération en venant de Montclar avant maison N° 37
- V - Une artiste de Rieucros demande une subvention suite à création d'un livre photos où la commune de Coupiac est présentée, décision sera prise lors de l'élaboration du budget.
- VI - Le Masnaut : attente de la décision du gérant ; Mr le Maire, Ginette Cadas et Martine Verachtert prendront contact avec celui-ci.
- VII - Mr Condomines Jean-Claude demande le nettoyage des spots du château (au sol)

Fin de séance 17h40

La secrétaire



Mr Le Maire

